



Point d'étape sur le RER D

Alors que le «SA 2019» a été adopté le 13 décembre dernier au siège du Syndicat Régional «Ile-de-France Mobilités», la mobilisation se poursuit. Les Maires de Soisy, de Ris-Orangis et d'Étiolles ont été à l'initiative d'un courrier au Président de la République.

Le 20 février dernier, de nombreux élus du territoire ont signé un courrier commun à l'attention du Président de la République. Les élus locaux invitent le Président de la République à soutenir leur action auprès de la SNCF, notamment afin que les dispositions relatives à la « **déclaration de saturation** » (dispositions qui permettent de définir de manière objective les priorités d'accès aux voies et aux quais de gare pour les différents types de trains) et permettre que **la priorité aux transports du quotidien puisse trouver une traduction concrète.**

De plus, **un recours devant le Tribunal Administratif de Paris a été déposé** pour obtenir l'annulation de la décision d'«Ile-de-France Mobilités» du 13 décembre 2017.

Ce courrier a été co-signé par Vincent Delahaye, Sénateur de l'Essonne, Olivier Léonhardt, Sénateur de l'Essonne, Marie Guévenoux, Députée de l'Essonne, Franck Marlin, Député de l'Essonne, Aude Luquet, Députée de Seine et Marne, Michèle Peyron, Députée de Seine et Marne, Caroline Paratre, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Essonne, Aurélie Gros, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Essonne, Martine Cartau Oury, Maire de Saintry sur Seine, François Gros, Maire du Coudray-Montceaux, Jacques Mione, Maire de Ballancourt, Jean-Baptiste Rousseau, Maire de Soisy-sur-Seine, Stéphane Raffalli, Maire de Ris-Orangis, Philippe Jumelle, Maire d'Étiolles, Jocelyne Boiton, Maire de Vayres sur Essonne, Michel Daigle, Maire d'Orveau, Jacques Joffroy, Maire de Chevannes, Alain Eckeman, Maire de Gironville sur Essonne, Jean-Jacques Boussaingault, Maire de Boigneville, Mariannick Morvan, Maire de La Ferté Alais.

Point d'étape sur les nuisances aériennes

En ce début d'année 2018, après une série de tests concluants de la procédure «Prisalt», le collectif est sur le point de transmettre des courriers aux plus hautes autorités afin d'en communiquer les résultats.

Sur la base des essais de la procédure «Prisalt» sur des avions type A320, le collectif va envoyer très prochainement des courriers au Président de la République et à son ministre de la Transition écologique et solidaire, afin de les informer de ces résultats positifs. En effet, sur les 3 vols réalisés, on constate un écart positif de 2000 à 3000 pieds (soit environ 610 à 900m) à l'aplomb de Brie-Comte-Robert. **Les avions passant plus haut sur toute la trajectoire réduisent les nuisances sonores, la pollution et la consommation de kérosène.**

Une solution «gagnant-gagnant» transposable sur tous les aéroports français. À la demande de Marie Guévenoux, Députée de l'Essonne, le Maire de Soisy et Jean Serrat vont présenter cette solution à un groupe de parlementaires, à l'Assemblée Nationale, le 6 mars 2018.

Graphique de la procédure «Prisalt» : Prise d'altitude la plus rapide pour réduire les nuisances pour tous les territoires.

